



Fortun'Art 2022

Règlement

- « Fortun'Art » se tiendra dans l'espace « Nelson Mandela » de Saint Julien les Rosiers du **25 au 27 mars 2022**. Le Vernissage aura lieu le **vendredi 25 mars 2020 à 18h**.
- Le nombre d'exposants est limité à 70 en tenant compte des dates de réception des inscriptions, éventuellement par une sélection du comité d'organisation.
- L'accrochage se déroulera le **jeudi 24 mars 2022** de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- L'attribution des emplacements se déroule par tirage au sac à l'arrivée des exposants. Les demandes de changement pourront se faire de gré à gré entre exposants. Les sculpteurs doivent bien spécifier leur domaine artistique, leur emplacement étant plus ou moins « sur mesure ».
- L'O.M.C. met à disposition pour chaque exposant quatre grilles maximum et une table
- L'exposant devra recouvrir de papier ou de tissus (*Papier ou tissus de couleur blanche de préférence*) les grilles de son box et soigner la présentation de son travail. Il vous est demandé d'exposer des œuvres inédites à « Fortun'Art ».
- Le décrochage se fera le **dimanche 27 mars après 18h**.
- L'exposant devra s'acquitter de la somme de **18€**, par **chèque à l'ordre de « L'Office Municipal de la Culture »** avec le bulletin d'inscription le **lundi 21 février 2022** dernier délai. Ceci en raison du temps nécessaire pour imprimer le livret. Indiquez bien vos coordonnées.
- L'O.M.C. n'assume que les murs et décline toutes responsabilités en cas de désagrément causé aux œuvres qui demeurent sous le seul contrôle de l'exposant. Veillez à ce que votre assurance couvre les biens exposés. L'Espace « Nelson Mandela » est placé sous alarme la nuit.
- Si l'exposant n'a pas occupé son stand le jeudi 5 mars 2020 à 18h, il sera considéré comme non participant et, *dans ce cas, le droit d'inscription ne sera pas restitué*. Le stand reviendra à la disposition des organisateurs.
- L'exposant accepte le présent règlement de Fortun'Art et s'engage à renoncer à tout recours envers l'O.M.C. de Saint Julien les Rosiers.
- Seuls les demandeurs s'étant acquittés du droit d'inscription seront pris en compte.
- Le **lundi 21 février 2022 à 20h** est prévue une **réunion préparatoire** sur les lieux de l'exposition « Fortun'Art ». Il sera remis aux participants des affiches et des invitations.

Lors de l'inscription et si vous le souhaitez, vous êtes priés de préciser si vous désirez déjeuner sur place, ceci afin de prévoir le nombre repas à prendre en compte par le traiteur.